

Nombre de membres en exercice	40
Membres présents	29
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	29
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20231129-DEL-2023-56-DE
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 novembre 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Françoise RIVET représentée par Monique LAFARGE - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT Michel THEYS - Guy TOUZET représenté par Danièle BAPT - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Christian LEBLANC Hubert LEHMANN - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET représenté par Danièle BAPT Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

DÉLIBÉRATION N° 2023-56

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

ACCORD-CADRE « TRAVAUX PUBLICS 2024-2027 » - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Président rappelle le PETR du Pays Monts et Barrages est maître d'ouvrage du Contrat territorial Vienne amont 2024-2029, avec un programme d'actions concernant notamment les thématiques suivantes :

- Volet agricole : création de points d'abreuvement, de franchissement de cours d'eau et de mise en défend de berges.
- Volet continuité écologique : remplacement de buses sous voirie, remplacement ou effacement de petits ouvrages (petites buses ou petits seuils).
- Volet étangs : effacement de petits étangs.
- Volet renaturation : reconstitution du lit et des berges, remise dans le lit, remise à ciel ouvert, opérations connexes (création de points de franchissement par exemple).
- Volet restauration de zones humides : suppression de drains, fossés et rigoles, suppression de résineux et autres travaux de restauration.

Il s'avère donc nécessaire de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Président donne lecture du cahier des charges qui précise :

L'objet de la consultation

La présente consultation a pour objet les travaux visant :

- L'abreuvement du bétail au pré
- La réalisation d'ouvrages de franchissement de cours d'eau
- L'amélioration de la continuité piscicole
- La renaturation de cours d'eau
- La restauration de zones humides

La composition du marché

- Le règlement de la consultation
- Le projet d'accord-cadre valant acte d'engagement et CCAP
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le cahier des charges pour l'élaboration du devis type
- Le devis type à remplir

Le devis type concerne 4 opérations fictives susceptibles de faire l'objet d'un marché :

- un passage à gué
- un remplacement de buse
- un projet de renaturation de cours d'eau
- une restauration de zone humide

Les modalités du marché

- Passation d'un accord-cadre multi-attributaire passé selon une procédure adaptée
- La présente procédure vise plusieurs titulaires pour la réalisation de travaux publics pour l'aménagement de cours d'eau et zones humides.
- Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres le nombre de titulaires retenus est fixé à 5.
- Pendant la durée de l'accord cadre, des marchés sont passés sur le fondement de l'accord cadre - **marchés dits subséquents** - et sont attribués après la remise en concurrence de tous les titulaires.
- L'accord-cadre est conclu sans minimum, et avec un maximum de 259 750 € HT et 311 700 € TTC.
- Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

Les critères de jugement des offres pour l'attribution de l'accord-cadre

- Prix : note/10 pondérée à 60%
- Moyens : note/10 pondérée à 40%

Les critères de jugement des offres pour l'attribution des marchés subséquents

- Prix : note/10 pondérée à 50%
- Valeur technique : note/10 pondérée à 40%
- Délais d'exécution : note/10 pondérée à 10%

Calendrier prévisionnel de la consultation

- Lancement de la consultation : lundi 8 janvier 2024
- Date limite de réception des offres : jeudi 29 février 2024 à 12h
- Analyse des offres en commission MAPA-GEMAPI : mercredi 13 mars 2024
- Choix des titulaires en Comité syndical : mercredi 27 mars 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident le cahier des charges présenté et autorisent le Président à lancer la consultation selon le calendrier prévisionnel proposé.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

